



CREVETTE TROPICALE (GAMBAS)

Penaeus vannamei
Penaeus stylirostris
Penaeus monodon
Penaeus subtilis

Xiphopenaeus kroyeri
Parapenaeus longirostris
Penaeus latisulcatus



• Zones tropicales et sub-tropicales de tous les océans



• Casier
 • Chalut de fond
 • Filet



• Bassin

→ BIOLOGIE

Crevette à pattes blanches (*Penaeus vannamei*)

FAMILLE
 Penaeidae.

TRAITS DISTINCTIFS

Couleur blanchâtre (surtout les pattes).

HABITAT

Espèce benthique qui vit dans les habitats marins tropicaux. Juvénile, on la trouve dans les estuaires, les lagunes ou les mangroves. Les adultes vivent et pondent en mer. Originaire de la côte est du Pacifique.

ALIMENTATION

Bivalves, crustacés et zooplancton.

MATURITÉ SEXUELLE

6-7 mois : 28 g (femelle) et 20 g (mâle).

PÉRIODE DE FRAI

Tout au long de l'année.

LONGÉVITÉ

1-2 ans (milieu naturel).

→ AUTRES ESPÈCES

de crevette tropicale commercialisées sur nos marchés :

CREVETTE BLEUE (*Penaeus stylirostris*), originaire de la côte pacifique de l'Amérique latine.

CREVETTE BRUNE (*Penaeus subtilis*) vit dans les eaux d'Amérique du Sud, sur le plateau guyanais.

CREVETTE GÉANTE TIGRÉE

(*Penaeus monodon*) originaire de l'océan Indien et d'Asie. On la retrouve aussi dans les eaux africaines et américaines de l'Atlantique (introduction accidentelle).

CREVETTE SEABOB ATLANTIQUE

(*Xiphopenaeus kroyeri*) vit en Atlantique Centre-Ouest et Sud-Ouest.

CREVETTE ROSE DU LARGE

(*Parapenaeus longirostris*) présente dans les zones tropicales (Afrique de l'Est, nord de l'Amérique du Sud), mais aussi en Atlantique Nord-Est (côtes portugaises) et en Méditerranée.

CREVETTE ROYALE OCCIDENTALE

(*Penaeus latisulcatus*) vit dans l'est de l'océan Indien et le Pacifique Ouest.

PÊCHE

Principales espèces de crevettes tropicales issues de la pêche, commercialisées sur nos marchés :

- **crevette géante tigrée**, appelée aussi « Black tiger », espèce largement pêchée dans l'océan Indien. Elle est la principale espèce de crevette tropicale pêchée au niveau mondial (227 173 tonnes en 2018). Le premier pays producteur est de loin l'Inde, suivi par l'Indonésie ;
- **crevette seabob Atlantique** : ses débarquements ont atteint 42 489 tonnes en 2018. La Guyane est le principal pays pêcheur ;
- **crevette bleue**, espèce exploitée uniquement par le Mexique dans le Pacifique Centre-Est

(34 339 tonnes en 2018) ;

- **crevette rose du large**, espèce très prisée en Méditerranée, où elle revêt une importance économique considérable. L'Italie en est le principal pays pêcheur (9 831 tonnes en 2018, soit 30 % de la production mondiale) ;
- **crevette à pattes blanches** est pêchée quasi exclusivement par le Mexique dans le Pacifique Centre-Est (14 040 tonnes en 2018) ;
- **crevette brune** : ses captures atteignent environ 600 tonnes par an ;
- **crevette royale occidentale**, n'est exploitée que par la Thaïlande (673 tonnes en 2018).

AQUACULTURE

L'élevage de crevettes se pratique principalement en zones tropicales et subtropicales, en bassin à terre. Cette production s'est intensifiée dans les années 80, quand les pays asiatiques se sont tournés vers l'élevage intensif à grande échelle pour répondre à une demande croissante du marché. La Chine est le principal pays producteur de crevette d'élevage (2 080 093 tonnes en 2018).

Principales espèces de crevettes, issues d'élevage, commercialisées sur nos marchés :

- **crevette à pattes blanches**, première crevette d'élevage au niveau mondial (5 007 366 tonnes en 2018) et première espèce de crustacé élevée au monde (52,9 % de la produc-

tion totale de 2018). La Chine est de loin le principal pays producteur, devant l'Indonésie. Espèce très résistante aux maladies ;

- **crevette géante tigrée**, deuxième espèce de crevette élevée au niveau mondial (751 493 tonnes en 2018) et la quatrième parmi tous les crustacés (8 % de la production totale de 2018). Les principaux pays producteurs sont le Vietnam et l'Indonésie ;
- **crevette bleue**, espèce élevée en Nouvelle-Calédonie, au Brunei et en Polynésie française. La production mondiale est faible (2 349 tonnes en 2018) et se retrouve essentiellement sur les marchés locaux.

GESTION DES STOCKS

Les mesures de gestion de la pêche à la crevette varient d'un pays à l'autre.

Penaeus monodon au Nigéria : maillage minimum de 44 mm, puissance du moteur limitée et chalutage interdit dans une zone de 5 milles marins au-delà du plateau continental et en dessous de 18 mètres.

Penaeus stylirostris, sur la côte Ouest du Mexique (Baie de Magdalena, Sinaloa-Nayarit, Sonora, Golfe de Californie) : interdiction de pêche temporaire, chaque année, pour protéger la reproduction et la croissance de l'espèce

Penaeus latisulcatus, en Australie : limitations spatio-temporelles et restrictions sur les engins de pêche.

Parapenaeus longirostris dans plusieurs divisions de la Méditerranée, golfe du Lion inclus : effort de pêche limité (en jours de pêche), taille minimale de capture de 20 mm (longueur de la carapace).

Penaeus subtilis sur le plateau guyanais : limite de captures, interdiction de la pêche au-delà de 30 mètres de profondeur.

La pêche de crevettes sauvages est caractérisée par la capture de quantités importantes de prises accessoires (poissons, mammifères marins, tortues...). Certaines pêcheries mettent en place des outils visant à réduire ces dommages sur la faune marine et sur les habitats. En Guyane, des filets permettant l'échappement des tortues ont été développés.



Les crevettes tropicales d'élevage ont supplanté les crevettes sauvages des mers du Nord sur les tables des consommateurs du fait essentiellement d'une démocratisation du prix. Les crevettes tropicales sont généralement vendues cuites, congelées ou en saumure, et décortiquées. Sur nos marchés, environ 90 % (en valeur) des crevettes consommées proviennent d'élevage. L'approvisionnement du marché des pays européens dépend totalement des importations (principalement d'individus crus et congelés) provenant d'Amérique Centrale, d'Amérique du Sud et d'Asie. Au sein de l'UE, les principaux importateurs de crevettes *Penaeus spp.* congelées sont la France et l'Espagne.



- **MSC** • Une pêcherie du Suriname et une pêcherie de Guyane de crevette seabob Atlantique et trois pêcheries australiennes de crevette royale occidentale sont certifiées.
- **AB** • Une offre de crevette tropicale d'élevage BIO existe sur nos marchés. La crevette de Madagascar en est un exemple.



ÉTAT DES STOCKS

	STOCKS	REMARQUES
Crevette seabob Atlantique (<i>Xiphopenaeus kroyeri</i>)	Guyane et Suriname	Ces stocks sont exploités durablement.
Crevette royale occidentale (<i>Penaeus latisulcatus</i>)	Australie (golfe Spencer, golfe Saint-Vincent, ouest de l'Australie)	Ces stocks sont exploités durablement.
Crevette bleue (<i>Penaeus stylirostris</i>)	Mexique	Les stocks mexicains sont pleinement exploités (sauf le stock Sonora qui est surexploité). La biomasse est en diminution en raison de la pression de pêche et des conditions environnementales.
Crevette rose du large (<i>Parapenaeus longirostris</i>)	Mer Méditerranée Mer Noire	La majorité des stocks évalués en Méditerranée sont soit dégradés mais non surpêchés, soit dégradés et surpêchés. L'état de la ressource en Mer Noire est inconnu.
Crevette brune (<i>Penaeus subtilis</i>)	Plateau guyanais	Au cours des dernières années, le stock s'est caractérisé par une forte baisse du recrutement et de la biomasse des reproducteurs. La pêche ne serait pas la cause principale de cet effondrement, les conditions environnementales n'y seraient pas étrangères (augmentation de la température moyenne des eaux, changements hydroclimatiques avec modifications du régime des vents).
Crevette géante tigrée (<i>Penaeus monodon</i>)	Océan Indien Pacifique Ouest Centre Atlantique	État inconnu.
Crevette à pattes blanches (<i>Penaeus vannamei</i>)	Pacifique Centre-Est	État inconnu.

Crevette seabob Atlantique : CRFM (2) 2020 - Crevette royale occidentale : SARDI (3) 2018/2019 - Crevette bleue : INP (4) 2016 - Crevette rose du large : FAO/CGPM 2020

La crevetteculture peut être responsable de destruction massive de mangroves (biotope essentiel au maintien de la biodiversité littorale), de stérilisation des zones occupées, de pollution et de gaspillage de l'eau douce (ressource rare dans de nombreuses régions tropicales). Dans certains cas, cette industrie est à l'origine de profonds déséquilibres sociaux comme le travail d'enfants faiblement rémunérés. Toutefois, la prise

de conscience environnementale se développe et certaines productions sont issues d'entreprises soucieuses de développement durable.

Même s'il convient de ne pas associer des pratiques d'élevage à un pays ou une région, une vigilance toute particulière doit être apportée aux crevettes du Bangladesh, Thaïlande et d'Indonésie.

Recommandation d'achats

CREVETTES SAUVAGES

- À consommer avec modération (même les stocks en bon état à cause de captures importantes de prises accessoires) : crevette seabob Atlantique de Guyane et du Suriname, crevette royale occidentale d'Australie, crevette bleue du Mexique (sauf le stock Sonora, qui est à éviter), crevette géante tigrée de l'océan Indien, du Pacifique Ouest et du Centre Atlantique, crevette à pattes blanches du Pacifique Centre-Est, crevette rose du large de la mer Noire.
- **Préférez** les individus pêchés au casier.
- À éviter : crevette bleue du stock Sonora du Mexique, crevette brune du plateau guyanais, crevette rose du large de Méditerranée (stocks non classifiés inclus, par principe de précaution vue la situation globalement dégradée en Méditerranée).

CREVETTES D'ÉLEVAGE

- **Vérifiez** les conditions d'élevage avant tout achat.

Éléments clés

- Plusieurs espèces de crevettes tropicales, de pêche ou d'élevage, sont présentes sur nos marchés.
- Les élevages de crevettes tropicales se sont fortement développés depuis les années 80, avec des conséquences environnementales et sociales importantes.
- Les captures de crevettes tropicales sont associées à d'importantes prises accessoires.
- L'état des stocks des crevettes tropicales sauvages est très variable.

(1) Rendement Maximum Durable
 (2) Mécanisme régional des pêches des Caraïbes
 (3) Institut de recherche et développement de l'Australie du Sud
 (4) Institut national de pêche